



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 02 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le mercredi 02 Novembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date d'affichage : 14 décembre

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, Pascal Furnion, Laurence Raboisson Croppi, Marie Gabrielle Lagardette

Membres excusés :

Mme Laurence Martini

Secrétaire de séance : Mme Chantal Besson

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 octobre

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2022.

Délibérations :

- ✓ Demande de subvention plan vélo
- ✓ Annulation titre
- ✓ DM n°2
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Eclairage public extinction

Actualité et Questions diverses :

- ✓ Rapport de la bibliothèque
- ✓ Rénovation énergétique de l'école
- ✓ Clos des générations
- ✓ Questions diverses

Adopté à l'unanimité

❖ DELIBERATIONS

1. Demande de subvention mode doux

Il convient de modifier la demande subvention prise lors du conseil municipal du 06 octobre et principalement le montant de la demande.

Dans le cadre de la politique conduite par la municipalité en matière de sécurité routière et en faveur du développement des déplacements doux, Monsieur le Maire propose de solliciter un fond de concours de la Communauté de Communes au titre de l'enveloppe Voirie mode doux pour la mise en place du plan vélo et plus particulièrement la liaison de Chaussan à Mornant.

Monsieur le Maire précise que ces aménagements visent à sécuriser le déplacement des cyclistes, à assurer la continuité des itinéraires existants et à mettre en cohérence le partage de l'espace public.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes d'aide doivent être transmises à la COPAMO sur la base d'un dossier complet.

Montant des travaux : 30 000€ soit 36 000€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de demande de subvention auprès de la COPAMO

Sollicite auprès de la COPAMO le versement d'une subvention, au titre de l'enveloppe Voirie mode doux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Adoptée à l'unanimité

2. Décision modificative n° 3

Vu le budget primitif 2022

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux montants des crédits, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	116 920,00 €	0,00 €	1 600,00 €	118 520,00 €
65 Autres charges gestion courante	116 920,00 €	0,00 €	1 600,00 €	118 520,00 €
6574/65	12 000,00 €	0,00 €	1 600,00 €	13 600,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	7 447,00 €	0,00 €	1 600,00 €	9 047,00 €
013 Atténuations de charges	7 447,00 €	0,00 €	1 000,00 €	8 447,00 €
6459/013	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
70 Produits des services	84 300,00 €	0,00 €	600,00 €	84 900,00 €
7088/70	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	287 756,61 €	0,00 €	0,00 €	287 756,61 €
Total général des recettes d'investissement (1)	287 756,61 €	0,00 €	0,00 €	287 756,61 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	800 127,00 €	0,00 €	1 600,00 €	801 727,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	800 127,00 €	0,00 €	1 600,00 €	801 727,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'effectuer les opérations ci-dessus,
Autorise Monsieur le maire à signer tout acte s'y référant.

Adoptée à l'unanimité

3. Subvention aux associations

Vu le Budget Primitif 2022

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 13600€,

Considérant que 13 050€ ont été voté depuis le 1^{er} janvier 2022

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2022

Entendu la répartition des subventions proposées comme suit :

❖ **COMAC**

Objectif : participation à hauteur de 50% de la facture du service d'ordre

Montante proposé : 480 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de verser une subvention de 480€ au Comac

Tableau récapitulatif 2022 :

Association	Montant 2022	Montant 2021
Ecole de musique Chaussan Mornant	3500 €	3 500€
Association des familles	1 000€	0€
Coopérative scolaire	1 500€	1 500€
CJC	3 500€	2 000€
Comac	480€	
Coopérative scolaire – projet Cla transplantée	1 050€	
Ukraine	2 500€	
Total	13 530 €	7 000€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Adoptée à l'unanimité

Actualité et Questions diverses :

➤ **Rénovation énergétique de l'école**

Une rencontre a eu lieu entre l'équipe enseignante, les agents et les architectes. Le sujet de la réunion : connaître le fonctionnement de l'école pour organiser le planning des travaux avec

la mise en place d'une classe tampon. Les enseignants ont beaucoup de questions sur les travaux.

Des questions devront également être abordées : gestion des eaux pluviales, végétalisation et nouvelle entrée côté Tennis.

➤ **Osmose**

Le programme pour le concours d'architecte va être présenté.

➤ **Vœux du maire**

Auront lieu le 07 janvier 2023

➤ **Question Diverses**

Le centre aquatique est actuellement fermé le samedi et il n'y a plus de séances de bébé nageurs.

Les rencontres de quartiers se poursuivent

Prochain conseil municipal : 13 décembre

Séance levée à 22h30

